

Cuivre stigmatisé : l'ANSES veut-il la peau du bio ?

L'agriculture biologique est un mode de culture qui proscrit toute utilisation de chimie de synthèse. Le cuivre est un élément important pour tous les êtres vivants et indispensable pour la photosynthèse. En cas d'excès raisonnable, le vivant est capable de le réguler.

Tout comme l'eau, à partir de 6 litres pour un humain, ingérer du cuivre peut être létal, mais qui en aurait l'idée ? Il n'est ici question que de discuter les conditions d'usage actuelles, ce qui exclut toute dose nocive. Selon la loi de Paracelse, c'est la quantité qui fait le poison, ce qui est vrai pour les produits naturels, minéraux, mais n'est pas exact pour les produits issus de la chimie de synthèse. Il suffit pour s'en convaincre de prendre l'exemple des problèmes endocriniens à des doses très faibles de résidus.

En dehors du bio, il y a certains métaux qui sont dangereux, certains sols peuvent devenir inutiles ; on peut évoquer le cadmium toujours utilisé au-delà des doses admissibles, et qui est depuis peu considéré comme problème de santé publique.

Enfin, alors que le rapport de l'ANSES fait mention d'un risque aquatique, on sait bien aujourd'hui que le cuivre migre très peu dans les sols et que c'est exactement son atout, tout comme son problème. Le risque de migration semble alors lointain. En dehors du monde agricole, la seule pollution connue étant dans le bassin d'Arcachon suite à la surprésence de peintures anti-salissures de bateau. Nous avons vu des mortalités de poissons avec des digestats, des lisiers, de la chimie de synthèse, mais depuis 150 ans cela n'est donc jamais arrivé avec le cuivre.

Nous nous interrogeons donc !

Il peut être intéressant de connaître les raisons véritables qui poussent l'ANSES à réévaluer le cuivre. Nous sommes en période de déconsommation de vin, expliquée en partie par le fait que les consommateurs boudent la chimie de synthèse quelles que soient les stratégies de communication du modèle agro-industriel. L'usage envisagé par l'ANSES réduirait de fait encore les surfaces en bio, alors que l'avenir de la viticulture est dans la bio, et ce sans réelles nouvelles études qui prouveraient la dangerosité du cuivre.

Nous nous interrogeons donc ! Une nouvelle fois, quelle est la cible ? Pourquoi stigmatiser ainsi nos pratiques bio ?

Reprendons d'ailleurs les pistes évoquées pour voir à quel point cela ne tient pas la route !

« Ils vont planter des hybrides »
Pourquoi pas, mais comme nous qui avons été biberonnés aux vinifera, cela ne va pas être facile, voire impossible. Encore une décision descendante qui ruinerait les vignobles et leurs cépages ancestraux, faudra-t-il se rassembler derrière un comité de défense pour maintenir le pinot noir à la Romanée-Conti ?

« Ils n'ont qu'à vendanger avec des gants »
Sérieusement, quelle quantité de cuivre peut-il rester sur les raisins, les feuilles ? Admettons que nous traitions à 400 gr de cuivre, lors du dernier traitement, sur une surface déployé de 22 000 m² *, les autres traitements étant vraisemblablement lessivés (après 20 mm de pluie), cela nous donne 18 mg de cuivre par m². CQFD !

* 6000 m linéaire de vigne sur deux faces plus la surface du sol



Le n'est pas
le cuivre qui
brûle les doigts
mais l'argent !

Avec ce raisonnement, dans la vie il faudrait alors absolument porter des gants de nitrile lorsque nous ouvrons un robinet en bronze, et quid de l'eau dans les tuyauteries en

cuivre ou de nos pièces de 5 centimes, et de toutes les autres pièces... Avec ce genre de raisonnement, toute la population devait porter des gants de nitrile en permanence !

Les EPI (équipements de protection individuelle)

Poétisons : «Je sais combien il faut,
sur la colline en flamme,
De peine, de sueur et de soleil cuisant
Pour engendrer ma vie et pour me donner
l'âme*».

Concrétisons : le cuivre ne fait pas partie des métaux lourds à problème. Dans la documentation scientifique, les chercheurs précisent qu'il n'existe pas de valeur guide sanitaire pour le cuivre, qui est d'ailleurs un «*oligo-élément indispensable à la vie humaine***».

Alors pourquoi vouloir faire subir ce sauna aux travailleurs de la vigne ; il y a déjà eu des morts dans les vignes suite aux canicules.

7 jours entre les traitements

Pourquoi ? Sans fondement aucun ni aucune étude précise qui justifie ces délais, on ne peut alors taxer les vignerons d'irresponsabilité en utilisant du cuivre uniquement à faible dose et de façon plus efficace.

Ajout de DSPPR (distance de sécurité personnes passantes et riverains) de 10 mètres.

Une nouvelle fois, il n'y a pas de valeur guide sanitaire à cet endroit et de manière infondée cet ajout crée un risque pour les passants, alors que le cuivre est plus lourd que le fer. Flying Cu ? Comment le cuivre peut-il voler sur les promeneurs, et par exemple comment le folpel qui est selon l'ANSES*** dangereux n'est lui pas soumis à cette contrainte ? Illustration parfaite du deux poids deux mesures !

Ce que nos représentants vignerons et vigneronnes – FNAB, FRANCE VIN BIO, CNAOC – disent c'est que l'ANSES doit considérer le cuivre comme un produit minéral et non comme un produit de synthèse. N'accentuons pas l'absurde. Il ne s'agit pas ici de refaire la guerre du purin d'ortie****, des tisanes d'achillée mille feuilles, du sel de mer (un vigneron a été condamné à 10 000 € d'amende pour son usage sur mildiou). Les conséquences environnementales ne sont pas les mêmes en milieu vivant, en milieu bio, il faut aussi que l'Anses en tienne compte. L'ANSES se base sur une réalité issue de modèles qui ne correspondent pas forcément aux constatations de terrain.

Alors de grâce dans une période où nous avons grand besoin de bio, nous ne sommes pas inconscients, bien au contraire, nous pensons toujours aux amis vignerons morts à la soixantaine de lymphomes, aux enfants des collègues nés avec des malformations...

Alors de grâce à un moment où la population s'est engagée pour un modèle agro-viticole vertueux, en soutenant l'ANSES grâce à la pétition contre la loi Duplomb, pourquoi vouloir supprimer la viticulture bio, les tomates bio, les pommes de terre bio... Quel mauvais jeu a été joué ?

Sur le plan environnemental, la généralisation de l'emploi de certaines alternatives devrait s'accompagner de bénéfices environnementaux car elles présentent, pour la plupart, un risque environnemental très limité et, dans certains cas, nul (à la différence des substances actives de synthèse autorisées en agriculture conventionnelle).*****



**Rejoignez-nous,
le Vin Méthode Nature
est une force !**

 vinmethodenature.org
 [@vin_methode_nature](https://twitter.com/vin_methode_nature)
 [@SyndicatVinNature](https://facebook.com/SyndicatVinNature)

* *L'âme du vin*, Charles Baudelaire

** *La France agricole*, voir → <https://www.lafranceagricole.fr/agriculture-biologique/article/770693/du-cuivre-detectable-dans-lorganisme-de-presque-tous-les-franais>

*** voir → <https://ephy.anses.fr/ppp/folpet-80-wg>

**** voir → <https://reporterre.net/Au-royaume-de-l-Absurdie-la-guerre-du-purin-d-ortie-se-poursuit>

***** ANSES, voir → <https://www.anses.fr/sites/default/files/ASE2022-AUTO-0038-RA.pdf>